

Règlement

Sisteron Halloween Urban Race 2024 (SHUR 24)

31 Octobre 2024

1. ORGANISATION

La TRACS (Trail Running Athlétique Club Sisteronais), organise la « Sisteron Halloween Urban Race 24 » la première édition du SHUR 24, le 31 octobre 2024.

2. EPREUVE

La « Sisteron Halloween Urban Race 24 » est une course pour les catégories de Cadets à Masters (nés en 2009 et avant) course sur route de 7,3 km et 85m de D+ environ. Epreuve ouverte à toutes et à tous (sauf les catégories handisport, fauteuils roulants), licenciés ou non, âgés de 16 ans et plus.

3. DEPART / ARRIVEE

Le départ du SHUR 24 sera donné le 30 octobre 2024 à 19h30 sur la place de la république 04200 Sisteron. L'arrivée se fera également sur la place de la république 04200 Sisteron.

4. INSCRIPTION (modalités, droits et clôture) :

Le nombre d'inscriptions est limité à 200 participants.

Les inscriptions sont à réaliser par le biais du site internet :

<https://www.ultratiming.live/evnement/sisteron-halloween-urban-race-2024>

Les inscriptions sont possibles via le site internet jusqu'au 30 Octobre 2024 à minuit.

Les inscriptions et l'envoi de la copie de la licence ou le PPS doivent se faire en ligne via le formulaire figurant sur le site internet de l'organisation, ou le site internet d'un prestataire.

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit.

5. DROITS D'ENGAGEMENT

Le tarif unique d'inscription au SHUR 24 est 10€. Une commission de 1€ supplémentaire pour les frais de traitement est due à l'inscription.

6. CONDITIONS D'INSCRIPTION

Pour valider son inscription, un coureur devra fournir, conformément à la législation en vigueur, soit :

- La copie de sa licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running Loisir ou d'un Pass' Running délivrés par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation (nota : la licence Athlé Santé de la FFA n'est pas valable pour faire une compétition).
- La copie de sa licence délivrée par une fédération agréée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation.
- le parcours prévention santé (PPS) dûment rempli (disponible sur le site de la FFA <https://pps.athle.fr/>). Ce document est valable 3 mois et doit l'être le jour de la course.
- La copie du questionnaire de santé enfants, pour les non licenciés de moins de 18 ans.

7. ANNULATION D'INSCRIPTION

L'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve en cas de force majeure ou en cas de circonstances dangereuses pour les concurrents ou les bénévoles.

En cas de non-participation à la course de la part du coureur et quelle qu'en soit la cause, il ne sera pas fait de remboursement des inscriptions.

En cas d'annulation de la course de la part de l'organisation (météo ou cause majeure ou arrêté préfectoral ou municipal), l'inscription sera valable pour l'édition suivante.

En cas de conditions météo trop défavorables ou de circonstances dangereuses pour les bénévoles et les concurrents, l'organisation se réserve le droit de retarder le départ ou d'annuler la course, d'arrêter la course ou de modifier les parcours.

Suivant les informations et demandes des services de l'Etat, des mesures sanitaires pourraient être mises en place. En cas de conditions sanitaires trop défavorables (exemple du Covid), l'organisation se réserve le droit d'annuler la course.

8. DOSSARDS

Le retrait des dossards sera à réaliser Place de la république 04200 Sisteron sur la plage horaire 18h / 19h30 le 31 octobre 2024.

Pour des questions de cout et environnementales, les dossards fournis par l'organisation devront être restitués à l'organisation à l'issue de l'épreuve.

9. CHRONOMETRAGE

L'épreuve est chronométrée. Seuls les coureurs porteurs d'un dossard visible seront pris en compte dans le classement final de l'épreuve.

10. RAVITAILLEMENT

Un unique point de ravitaillement situé sur la zone de départ/arrivée sera accessible aux coureurs à l'issue de l'épreuve.

11. MATERIEL

Il n'y a pas de matériel obligatoire pour la participation à l'épreuve. La course se déroulera dans un espace urbain et nocturne. Certaines zones du parcours pourront-être faiblement éclairées. Il est conseillé aux coureurs de se munir d'un système d'éclairage (lampe frontale, pectorale...)

12. SECURITE ET ASSISTANCE MEDICALE

L'organisation se réserve le droit de modifier certaines portions ou la totalité des épreuves si les conditions météorologiques sont de nature à mettre en péril la santé ou la sécurité des participants, et d'arrêter, sur avis médical, tout coureur présentant des signes de défaillance physique.

Un coureur faisant appel aux secours se soumet de fait à leur autorité et s'engage à accepter leurs décisions.

La sécurité sur le parcours est assurée par une association de sécurité civile. Un poste de secours est installé sur le site de départ et d'arrivée.

13. TEMPS MAXIMUM AUTORISE

Le temps de la course sera limité à 1h15. A l'issue de ce délai, les coureurs seront considérés hors course. L'éventuelle poursuite de l'épreuve par ces coureurs mis hors course se fera sous leur entière responsabilité.

14. ABANDON

En cas d'abandon, le coureur devra impérativement remettre son dossard à un membre de l'organisation.

15. PENALISATION – DISQUALIFICATION

En s'inscrivant à la course, les coureurs s'engagent à :

- Ne pas jeter de déchets sur le parcours.
- Porter le dossard sur la poitrine ou le ventre afin d'être visible durant la totalité de l'épreuve.
- Porter assistance à tout coureur en difficulté.
- Se laisser examiner par un médecin et respecter sa décision.

Le manquement à l'une de ces règles par un coureur pourra entraîner une disqualification immédiate sans aucune possibilité de faire appel de cette sanction.

16. JURY D'ÉPREUVE

Il est composé : du comité d'organisation, de l'équipe médicale présente sur la course, des responsables des postes de contrôle concernés. Il arbitrera les éventuelles réclamations.

17. ASSURANCE / RESPONSABILITE

L'épreuve est couverte par une assurance responsabilité civile contractée par l'organisateur. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence et il incombe aux autres coureurs de s'assurer personnellement. En complément, il est vivement conseillé aux coureurs de souscrire une assurance individuelle accident, couvrant leurs propres risques.

En cas d'abandon, de disqualification (par l'organisation ou l'équipe médicale), la responsabilité de l'organisation est dégagee.

La participation à l'épreuve se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation de tout recours contre les organisateurs en cas d'accident matériel ou corporel, de dommage et séquelles durant l'épreuve ou après l'épreuve.

18. CLASSEMENTS ET RECOMPENSES

Un classement "scratch" Hommes et Femmes est établi. Ce classement ne sera pas contestable par les concurrents.

Seront récompensés :

- Les 3 premières et les 3 premiers du scratch,
- Le 1° de chaque catégorie (Cadet, Junior, Espoir, Senior, M1, M2, M3...) non cumulable avec le classement scratch.
- Les 3 plus beaux déguisements.

Les classements seront publiés sur le site internet : <https://www.ultratiming.live>

19. DROITS A L'IMAGE

Les participants autorisent les organisateurs ainsi que leurs ayants droits tels que les partenaires et les médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation à l'épreuve et ce pour une durée illimitée.

20. INFORMATIQUE ET LIBERTE

L'organisation se réserve le droit de communiquer la liste des participants et leurs coordonnées à ses partenaires. Conformément à la loi informatique et liberté du 06/01/1978 les participants possèdent un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations nominatives les concernant par demande écrite. Ils peuvent notamment demander par écrit ou courriel (dpo@athle.fr) la non publication de leurs données nominatives dans les résultats publiés sur le site internet de l'organisation et sur celui de la FFA.

21. CONVIVIALITE

Le plaisir et la convivialité seront au rendez-vous de cette manifestation : une buvette sera à la disposition des coureurs et des accompagnateurs pendant la durée de l'épreuve sur le site d'arrivée.